

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : **Prévost**

Date : **Le mercredi 10 juin 2020**

Rappel des défis et des objectifs priorisés pour l'année scolaire 2019-2020

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<ul style="list-style-type: none"> ▶ À maintenir : - le programme SCP; - le programme PEP; - l'organisation des dîners, visant l'hétérogénéité des âges. ▶ À consolider : - animation sur la cour d'école; - enseignement des plans de leçon des comportements attendus selon la matrice; - impliquer les élèves dans la recherche de solutions. ▶ À développer : - présence assidue des enseignants, des éducatrices du service de garde et des surveillantes à l'accueil et aux déplacements des élèves lors des transitions ainsi qu'en surveillance; - la communication entre le personnel encadrement et les enseignants; - maîtrise de l'outil Mémo et son utilisation systématique lors des incidents constatés; - mise sur pied d'une brigade d'élèves. 	<p>L'outil Mémo est largement utilisé par le personnel. Ceux-ci ont su s'adapter à ce nouvel outil. Il en résulte une recension des actes de violence et d'intimidation plus efficiente. L'outil permet de rapidement ressortir des constats pour planifier les interventions en conséquence, dans l'optique de prévenir de tels actes et de favoriser la croissance du sentiment de sécurité.</p> <p>Le contexte de pandémie ayant, dans un premier temps, mené à la fermeture de l'établissement et, par la suite, à une fréquentation grandement diminuée, la comparaison des statistiques annuelles avec celles de 2018-2019 s'avère difficile. En extrapolant les données pour normaliser le nombre de cas, on constate une diminution de 24% des cas de violence physique.</p> <p>En analysant les données, on constate que 3 élèves génèrent 33% des cas de violence répertoriés. Des interventions sont en cours pour les 3 élèves ciblés.</p> <p>Le contexte de pandémie a également causé le report de certains moyens indiqués au plan de lutte 2019-2020.</p>

Mise en œuvre des moyens



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention :

Oui. Étant une école SCP, de bons moyens sont en place pour contrer la violence et l'intimidation. En effet, les comportements attendus sont enseignés et diffusés. De plus, les bons comportement sont soulignés et récompensés, ce qui est démontré par des données probantes en recherche comme un moyen efficace d'intervenir. Une vigie doit toutefois être reconduite afin de s'assurer que le programme SCP soit maintenu au quotidien par nos intervenants expérimentés et bien intégré pour notre nouveau personnel.

Les modalités de signalement et de consignation :

Oui. Les adresses de courriel de la direction et de la direction adjointe sont utilisées par les parents pour signaler des évènements. Ces informations ont été diffusées sur le site internet et dans l'agenda des élèves. L'outil Mémo a été adopté à la rentrée scolaire pour la consignation.

Les mesures éducatives et de sanction :

Oui. Le travail remarquable de l'équipe d'encadrement s'est poursuivi cette année afin de venir en aide aux élèves les plus vulnérables. La collaboration entre les acteurs permet une cohérence d'intervention. Cette collaboration permet également de planifier la prévention.

Les mesures de soutien : Application du programme PEP depuis la rentrée 1998. Rencontres systématiques des victimes, auteurs et témoins pour cerner la situation, fournir des pistes d'action et prévenir la récidive.

Les difficultés rencontrées : L'adoption du nouvel outil de consignation (Mémo) a demandé un temps d'adaptation au personnel. Des difficultés ont été signalées lors de la pratique de sports d'équipe lors des temps non-structurés pour le deuxième et le troisième cycle. La passion de certains joueurs engendrait des frustrations lesquelles pouvaient dérapier en violence. Un contrat d'engagement a dû être monté, avec l'implication des élèves ciblés, et signés par ceux-ci

Les éléments facilitants :

La grande efficacité de nos *TES plancher*, le suivi rigoureux et la collaboration des parents sont des clés dans le succès de notre école. Nous pouvons également compter sur la collaboration efficace des partenaires du CLSC (programme IICT), de la DPJ et des organismes communautaires (L'Antre-Jeunes, Grands frères, grandes sœurs). L'ajout du support d'une direction adjointe dès septembre s'est avéré gagnant, notamment en augmentant le temps de plancher et de disponibilité pour les parents. La présence des parents en classe pour soutenir, aider ou animer demeure un atout.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
-------------------	-----------------	-------------------------------------	---



<p>Entre les adultes :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Le souci de communiquer et de faire le suivi auprès des titulaires et des parents;→ Une cohérence d'intervention qui s'explique par la concertation. <p>Entre les adultes et les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Des attentes comportementales claires ;→ Des sanctions prévisibles et logiques→ Le constat de l'impact de la relation entre l'adulte et l'enfant ;→ Soutien des parents face aux interventions de l'école.	<ul style="list-style-type: none">→ Compréhension des interventions et des sanctions le cas échéant;→ Développement d'une meilleure estime de soi avec l'implication du conseil étudiant dans la vie scolaire;→ Sentiment de sécurité augmenté lorsqu'ils constatent les interventions réalisés par l'équipe-école;→ Conscientisation quant aux attentes des intervenants face aux situations pouvant mener à la violence (rôle de la victime – dénoncer et du témoin – intervenir, chercher de l'aide).	<ul style="list-style-type: none">→ Beaucoup de témoignages positifs à la direction en lien avec la réputation de l'école et du personnel;→ Confiance et soutien des parents à l'égard des interventions de l'école et de ses partenaires;	<p>En lien avec les attentes de la société :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Perception de l'école comme un milieu éducatif de qualité;→ École reconnue pour son suivi efficace : transport scolaire, intervenantes des services éducatifs;
--	---	---	---



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

Poursuite des travaux de la CAP SCP afin de maintenir une vigie quant à l'actualisation du programme de soutien aux comportements positifs au quotidien. La CAP SCP a aussi pour mandat de souligner, notamment par des activités de masse, les comportements positifs.

Maintien du comptoir de prêts, afin d'occuper sainement et activement les enfants lors des temps non-structurés (durant lesquels surviennent majoritairement les actes de violence).

Reconduire les contrats d'engagement pour les joueurs de sports collectifs et surveillance accrue des zones où ces sports sont pratiqués en prévention.

Présence plancher rigoureuse et proactive du personnel dans les transitions.

Formation sur la dynamique de groupe offerte aux membres de l'équipe-école.

Mise en place d'une brigade élève.

Mise en place d'un protocole école pour la gestion des écarts de conduite (mandat de la CAP SCP).

Continuer à investir du temps de concertation dans l'équipe-école pour moduler les interventions et en assurer la cohérence.

L'évaluation du plan de lutte de l'école Prévost a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 10 juin 2020. No de résolution : _____ CÉ007-1920-029 _____